

logement locatif: interdiction du propriétaire

Par **BENJAMINE**, le **25/08/2005** à **11:23**

Bonjour,

Une personne vient de signer un contrat de location: état des lieux, remise des clés, ...
L'appartement a été rénové dans les cinq dernières années.

Toutes les formalités accomplies, le propriétaire signifie au locataire qu'il lui interdit d'utiliser le gaz ds l'appartement (cuisinière au gaz, ...), les aérations n'étant pas conformes pour l'utilisation du gaz.

DOMMAGE: la locataire venait récemment d'acquérir une cuisinière au gaz. L'interdiction a été faite de manière verbale et sur feuille volante. Rien n'est signifié ds le contrat de location.

Le propriétaire a-t'il le droit d'imposer ce type d' interdiction ?

Par **Olivier**, le **25/08/2005** à **12:11**

Je ne pense pas, puisque celà me paraît contraire à l'obligation du propriétaire de laisser jouir le locataire du bien de manière paisible. De plus c'est à lui de réaliser les travaux pour adapter l'appartement aux normes de sécurité...

Par **jeeecy**, le **25/08/2005** à **12:25**

au contraire je pense qu'il a le droit seulement si il a contacte une entreprise qui va rendre possible l'utilisation du gaz avec une intervention dans les plus brefs delais

en attendant il s'agit d'une question de securite

si le loueur n'a en revanche rien fait, le locataire peut exiger du loueur que des travaux soient effectues